

II - Choisir une discipline artistique dans son menu de terminale :

Abandonner ou maintenir la spécialité Arts ?

Deux choix sont possibles. Les enjeux et implications ne sont pas les mêmes. Vos professeurs sont à votre écoute, et répondront volontiers à toutes vos questions. N'hésitez pas !

SCENARIO 1 : La spécialité Arts est abandonnée en fin de première.

- **1 note de contrôle continu coefficient 1** = moyennes obtenues à chaque trimestre de première.

+ 1 note d'épreuve commune coefficient 5 (épreuve commune sous la forme d'un oral mais qui cette année est remplacée par la moyenne annuelle obtenue au contrôle continu).

- **Poids des Arts dans l'évaluation globale : environ 6%**

On peut **abandonner la spécialité Art mais poursuivre en enseignement optionnel** en terminale (même si vous ne l'avez pas suivi en classe de première).

Sera pris en compte pour l'obtention du bac **la moyenne annuelle coefficient 1**. Appréciation et notes seront donc visibles et comptabilisés lors de vos vœux sur Parcoursup.

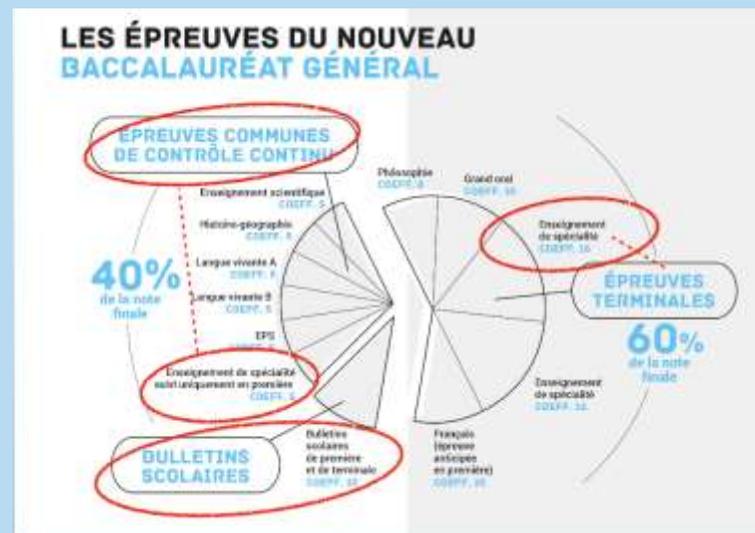
SCENARIO 2 : La spécialité Arts est maintenue en Terminale. Les Arts sont donc préparés pour l'épreuve du Grand Oral.

- **1 note de contrôle continu coefficient 1** = moyennes obtenues à chaque trimestre de terminale

+ 1 note d'épreuve commune (=EC) terminale coefficient 16 = un écrit de 3h30 + un oral de 30 mn

+ 1 note de grand oral coefficient 10

- Poids des arts dans l'évaluation globale : entre 22% et 27%



PROGRAMME DE TERMINALE :

L'enseignement en terminale (**6h**) correspond à un approfondissement des notions abordées en classe de première. En associant toujours la pratique à la culture cet enseignement permet d'acquérir des connaissances et savoir-faire riches et solides, indispensables pour la poursuite des études supérieures. Valorisant la singularité de chacun et le regard réflexif les spécialités Art permettent de s'engager dès le lycée dans un parcours scolaire personnel et valorisant.

Une épreuve **coefficient 16** vient valider cet enseignement : **la partie écrite** de l'épreuve qui dure 3H30 (coefficient 8) porte sur la culture artistique, **la partie orale de 30 mn** (coefficient 8) s'appuie sur la présentation d'un dossier de productions personnelles.

L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL EN TERMINALE :

L'enseignement optionnel en terminale **permet à tous les élèves du lycée** de poursuivre quel que soit son niveau, un enseignement artistique. Appréciations et notes sont visibles et comptabilisés lors des vœux sur Parcoursup

Cet enseignement a pour but d'enrichir les aptitudes et intérêts de chacun et d'encourager l'investissement personnel.

En plus d'être ouvert à tous les élèves de terminales, cet enseignement optionnel permet donc aux élèves qui ont abandonné la spécialité de maintenir un enseignement artistique et aux élèves de spécialité de se préparer aux études artistiques supérieures.